

## DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

**N°022/2024 - 1.1 - M.P**

### Objet : Travaux de réfection de la voirie – Rue des Mourvèdres

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 délégrant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la voirie, Rue des Mourvèdres,

Vu le devis en date du 06/05/2024 de l'EURL T.P DAUMAS Christian, 274 Rue Jean Pierre Florian – BP 20 – 30290 LAUDUN pour un montant de 38 740 € H.T soit 46 488 € TTC pour la réfection de la voirie, rue des Mourvèdres ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : De signer le devis en date du 06/05/2024 de l'EURL T.P DAUMAS Christian, 274 Rue Jean Pierre Florian – BP 20 – 30290 LAUDUN pour un montant de 38 740 € H.T soit 46 488 € TTC pour la réfection de la voirie, rue des Mourvèdres.

Fait à Saint Laurent des Arbres, le 28 mai 2024.

Mme Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL



Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le



ID : 030-213002785-20240528-DECISION022024-AR

